

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et quatorze octobre à dix-heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents :** Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

**Procuration :** Madame Florence ANDRE

**Convocation en date du 06 octobre/2023**

**Nombre de membres en exercice : 6**

**Présents : 5**

**Objet : PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2022/2023 – ECOLE DE ST-VINCENT SUR JABRON**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, chaque année depuis 2021, les 5 communes du RPI du haut de la vallée participent au fonctionnement de l'école de St Vincent sur Jabron sur la base d'une convention élaborée en 2021 et renouvelable chaque année.

Sur la base de cette convention, chaque commune verse une part fixe et une part proportionnelle, part proportionnelle calculée en fonction du nombre d'enfants.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les participations scolaires s'élèvent à 11 167.13 € pour la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de mandater les dépenses afférentes au fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibéré sur cette affaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve l'état des participations scolaires 2022-2023 présentées ci-dessus pour un montant de 11 167.13 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 18 octobre 2023.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

